

Le Lien



LE JOURNAL MUNICIPAL DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!



Téléphone : 418-854-2260

Site Internet : www.saintlouisduhaha.com

Courriel : municipalite@saintlouisduhaha.com

Facebook : Municipalite Saint-Louis du Ha Ha

Conception et montage : Diane Bossé

*Que cette nouvelle année vous apporte joie, santé,
bonheur, prospérité et de belles réalisations
dans tous vos projets*



BONNE ANNÉE 2021





MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

95, rue Saint-Charles

Saint-Louis-du-Ha! Ha!, Témiscouata, (Québec) G0L 3S0
Téléphone : 418-854-2260 Télécopieur : 418-854-0717

Le 11 janvier 2021

PROJET ORDRE DU JOUR 20 H EN VIDÉO-CONFÉRENCE

- 1- Mot de bienvenue**
- 2- Conformité du quorum**
- 3- Adoption de l'ordre du jour**
 - a. Période de questions portant sur l'ordre du jour
- 4- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre et de la séance extraordinaire du 16 décembre 2020**
- 5- Suivi des dossiers**
- 6- Approbation des comptes et déboursés**
- 7- Correspondance**
- 8- Affaires financières**
 - a. Adoption projet de règlement #412 : règlement modifiant règlement 408 établissant un programme d'aide à certaines entreprises
 - b. Adoption projet de règlement #413 : règlement modifiant le règlement 406 concernant la rémunération des élus municipaux, allocation et remboursement de dépenses
 - c. Adoption projet de règlement #414 : règlement établissant le taux de taxation 2021 décrétant l'imposition et le prélèvement des taxes foncières générales, de services, spéciales et de compensation
 - d. Dépôt des intérêts pécuniaires des élus
- 9- Loisirs, cultures et vie communautaire**
 - a. Demande de partenariat CISSS/Municipalité pour Entente de lieu de refuge en cas d'évacuation CHSLD
 - b. Autorisation demande de subvention fédérale, projet étudiant 2021
- 10-Travaux publics**
 - a. Avis de motion de règlement - réserves financières Voirie
 - b. Augmentation de salaire de 2 employés municipaux
 - c. Engagement d'un surnuméraire au déneigement
- 11- Urbanisme**
 - a. Exclusion domaine public terrain lot #4 445 866 ayant appartenu à la Municipalité
- 12- Sécurité incendie**
 - a. Engagement nouveau directeur sécurité incendie
- 13- Hygiène du milieu**
- 14- Période de questions**
- 15- Levée de l'assemblée**

Infos de votre mairesse

CitoyenNes,

Le conseil municipal, les employéEs municipales, se joint à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse Année à vous. Santé, joie, réussites personnelles ainsi que professionnelles vous accompagnent tout au long de la nouvelle Année.

Une pandémie qui divisé voici ma dernière lecture. Si vrai, les insultes de part et d'autre. Mais est-ce la meilleure action devant un ennemi invisible. Je ne pense pas... Il faut continuer à être rigoureux, car les semaines avenir seront de défis pour toute la population du Québec. Il faut avoir une pensée pour ceux et celles qui ont des problèmes de santé, à notre système de santé de même qu'à nos gens de premières lignes jour après jour sont là pour nous tous. Janvier sera décisif et ce n'est pas être négatif en écrivant ça, c'est une réalité. Je pense qu'on est capable d'un effort collectif et ensemble nous allons mieux nous en sortir. Qu'en pensez-vous?

Au moment que j'écris ces lignes, le bureau municipal est fermé à la population. Pour communiquer avec l'administration, vous pouvez les rejoindre 418-854-2260. En appelant, on répondra à vos questions. Sinon vous pouvez me rejoindre comme vous le faites d'habitude. C'est un plaisir de vous parler !

La prochaine séance de conseil qui est le 11 janvier se fera en vidéo-conférence, le conseil municipal a hâte de vous retrouver bientôt.

Votre maire,

Sonia Larrivée

SAVIEZ-VOUS...

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

La séance du conseil municipal du mois de janvier aura lieu le lundi 11 janvier 2021 en vidéo-conférence pour respecter le couvre-feu.

DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET FINANCIER 2021

Mesdames,

Messieurs,

Tel que prévu au Code municipal du Québec, nous présentons aujourd'hui un document explicatif pour résumer le budget de l'année financière 2021 de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

REVENUS	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>
REVENUS DE TAXES	1 105 634 \$	1 101 543 \$	1 147 401 \$
REVENUS DE COMPENSATIONS	41 349 \$	43 990 \$	60 857 \$
AUTRES RECETTES LOCALES	158 275 \$	222 225 \$	164 413 \$
REVENUS DE TRANSFERTS	708 242 \$	836 858 \$	697 931 \$
AFFECTATIONS	86 254 \$	0 \$	0 \$
TOTAL RECETTES ET AFFECTATIONS	<u>2 099 754 \$</u>	<u>2 204 616 \$</u>	<u>2 070 602 \$</u>
DÉPENSES			
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	360 825 \$	367 751 \$	403 312 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	202 445 \$	207 235 \$	168 867 \$
TRANSPORTS	637 476 \$	698 187 \$	607 204 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	218 762 \$	210 544 \$	192 273 \$
URBANISME	135 114 \$	65 475 \$	72 697 \$
LOISIRS ET CULTURE	182 802 \$	161 944 \$	127 865 \$
AUTRES DÉPENSES	362330	493480	498 384 \$
AFFECTATIONS	0 \$	0 \$	0 \$
TOTAL DÉPENSES ET AFFECTATIONS	<u>2 099 754 \$</u>	<u>2 204 616 \$</u>	<u>2 070 602 \$</u>

Voici le calendrier des réunions du conseil municipal pour l'année 2021

Mois	Date
Janvier	Lundi 11 janvier
Février	Lundi 1er février
Mars	Lundi 1er mars
Avril	Lundi 5 avril
Mai	Lundi 3 mai
Juin	Lundi 7 juin
Juillet	Lundi 5 juillet
Août	Lundi 2 août
Septembre	Mardi 7 septembre
Octobre	Lundi 4 octobre
Novembre	Lundi 15 novembre
Décembre	Lundi 6 décembre

RESPONSABILITÉS DES CONSEILLERS ET DE LA CONSEILLÈRE

Voici les responsabilités qui ont été attribuées à chaque élu(e) lors de la séance du conseil de décembre dernier.

Dossiers	Nom du conseiller (ère)	
Loisirs	Roberto Pelletier	
Garage municipal et chemin d'hiver	Patrick Beaulieu Mélissa Lord	Frédéric Beaulieu
Voirie municipale et réseaux d'égouts	Patrick Beaulieu Mélissa Lord	Frédéric Beaulieu
Sécurité civile	Sonia Larrivée Patrick Beaulieu	
Service incendie	Sonia Larrivée	
Site d'enfouissement et RIDT	Mélissa Lord Patrick Beaulieu (substitut)	
Tourisme	Sonia Larrivée	
Bibliothèque et CACI	Roberto Pelletier	
O.M.H.	Sonia Larrivée	
Urbanisme	Patrick Beaulieu Frédéric Beaulieu	
Responsable de la politique familiale et MADA	Mélissa Lord	
Comité environnemental	Sonia Larrivée Mélissa Lord	Frédéric Beaulieu Gilles Dumont
Comité d'embellissement	Roberto Pelletier	
VTT et Trans-Témis et motoneige	Patrick Beaulieu Roberto Pelletier	
Comité développement local	Sonia Larrivée Mélissa Lord	
Transport adapté et collectif	Mélissa Lord	
Corporation du Sentier Rivière-du-Loup / Témiscouata	Gilles Dumont	
Régie Intermunicipale des Infrastructures portuaires du Lac Témiscouata	Sonia Larrivée Gilles Dumont (substitut)	
Camping du Lac Dôle	Roberto Pelletier Gilles Dumont	
Corporation des Hauts Sommets	Frédéric Beaulieu	

Organismes et loisirs

CHANGEMENT D'HORAIRE POUR LA PATINOIRE

En raison des mesures gouvernementales

À partir de samedi 9 janvier jusqu'au lundi 8 février, la patinoire sera ouverte de 13h00 jusqu'à 19h30 **pour le patinage libre seulement. Le hockey ne sera pas autorisé.**

- Désormais se limiter à la bulle familiale ce qui veut dire parent / enfant de la même famille.
- La capacité maximale est de 25 patineurs (ses) en même temps.
- Par souci d'équité, nous demandons aux patineurs de laisser leur place après 1 heure de présence sur la glace.
- Sauf pour les personnes d'une même bulle familiale, la distanciation de 2 mètres doit être maintenue.
- Le Centre des loisirs sera fermé donc pas d'accès aux toilettes.
- Des bancs à l'extérieur ont été installés pour permettre de mettre vos patins.
- Il est fortement recommandé de porter un casque protecteur pour les enfants de 10 ans et moins et ainsi que tous les patineurs débutants de tout âge.

MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION ET DE VOTRE COLLABORATION !

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La bibliothèque municipale sera ouverte à tous les mercredi à compter du 13 janvier jusqu'au 3 février 2021 de 13h30 à 15h00 mais fermé les mercredis soirs en raison du couvre-feu. Pour palier à la fermeture des mercredis soirs, la bibliothèque sera ouverte les lundis 18, 25 janvier et 1^{er}, 8 février 2021 de 13h30 à 15h00.

On vous rappelle qu'il y a 8 ordinateurs à votre disposition pour permettre de faire diverses recherches.

Rappel : un maximum de 3 personnes à la fois à l'intérieur et ainsi respecter les consignes sanitaires donc le couvre-visage obligatoire et se désinfecter les mains à l'entrée.

CHEVALIERS DE COLOMB

La réunion prévue le 14 janvier prochain est annulée en raison des mesures gouvernementales. Merci de votre compréhension.

CLUB DES 50 ANS ET PLUS

Souhaits de Bonne Année 2021 à tous nos membres et amis (es), à tous nos commanditaires et surtout à ce beau monde qui besogne auprès de nous les aînés (es). Santé et joie de vivre !

Cartes de membre : Étant donné la situation (confinement), il nous reste une certaine quantité de cartes de membre 2021 à livrer, nous vous contacterons en janvier pour se faire. Pour plus d'informations, 418-854-3192, Louise ou Guy.

REMERCIEMENTS POUR LA GUIGNOLÉE

Cette année, la guignolée a permis de ramasser plus de 2 000 \$ dans la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!.

Merci à tous ceux et celles qui ont contribué à la cueillette des dons en argent au niveau des tirelires dans les endroits publics de la municipalité.

MERCI aux commanditaires suivants : Cascades Emballage Carton-Caisse division Cabano, Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!, Caisse populaire Desjardins du Transcontinental-Portage, Chevaliers de Colomb, Club de 50 ans et +, Maison Funéraire Cabano et des dons personnels.

Toute cette somme a été remis sous forme de certificats cadeaux qui provenaient de chez : Pharmacie Sylvie Lavoie, Alimentation Vimo, Épicerie chez Nancy et Cantine Choupi

Merci à la MRC du Témiscouata et aux Cuisines Collectives secteur Cabano pour les certificats cadeaux de chez l'Épicerie Alimentation Vincent Guay / Métro de Témiscaouta-sur-le-Lac.

Merci à la Sûreté du Québec pour la remise des cadeaux pour les enfants.



CHRONIQUE MUNICIPALE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

LA PRATIQUE DE LA MOTONEIGE

La Sûreté du Québec désire rappeler certaines dispositions sur la loi sur les véhicules hors route qui régit la pratique de la motoneige.

En vertu de l'article 18 de la loi sur les véhicules hors route, tout conducteur de motoneige doit être âgé d'au moins 16 ans. De plus, les conducteurs de 16 et 17 ans doivent détenir un certificat d'aptitude démontrant qu'ils ont les habiletés pour conduire une motoneige. La fédération des clubs de motoneigistes du Québec a mandaté le regroupement des écoles de conduite Conduipro pour dispenser cette formation et émettre un certificat d'aptitude aux candidats qui ont complété le cours théorique avec succès. Pour plus d'information visitez le site Conduipro (<http://www.conduipro.com>) ou par téléphone au 1-877-766-3443. Tout comme la conduite d'une automobile, il est strictement défendu de conduire une motoneige avec les capacités affaiblies par l'alcool ou la drogue. En cas d'infraction, les sanctions sont équivalentes à celles appliquées en vertu du Code criminel.

Les motoneigistes doivent aussi respecter la vitesse maximale de 70 km/h. Il est aussi formellement interdit de circuler sur la voie publique, sauf si la signalisation le permet. Dans ce cas, pour emprunter une telle voie, le conducteur doit être titulaire d'un permis conduire valide autorisant la conduite d'un véhicule routier. Il est aussi interdit de circuler en motoneige à moins de 30 mètres d'une habitation. Avec la popularité grandissante de la pratique de la motoneige hors piste, il est important de préciser qu'avant de circuler sur une propriété privée, il faut posséder l'autorisation expresse du propriétaire ou du locataire des lieux. Éviter les plans d'eau s'ils ne sont pas dans un sentier balisé.

Les motoneiges doivent être équipées obligatoirement d'un indicateur de vitesse, d'un feu avant, d'un feu de position arrière et d'un rétroviseur côté gauche. Il est strictement interdit de modifier le système d'échappement. Pour circuler dans les sentiers du Québec, vous devez avoir un droit d'accès prévu auprès de votre club. Les agents de la paix peuvent donner des contraventions dont les montants varient entre 100\$ et 1000\$ si le conducteur contrevient aux dispositions de la loi. Si vous êtes témoin d'infraction vous pouvez contacter les policiers en composant le 310-4141 ou *4141 sur cellulaire.

Soyez prudent et je vous souhaite une très belle saison de motoneige.

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
					1er	2
3	4	5 BUREAU MUNICIPAL FERMÉ JUSQU'AU 8 FÉVRIER APPELEZ AU 418-854-2260	6	7	8	9
10	11 Séance du conseil municipal à 20h en vidéo-conférence	12	13 BIBLIOTHÈQUE OUVERTE 13H30 À 15H00	14	15	16
17	18 BIBLIOTHÈQUE OUVERTE 13H30 À 15H00	19	20 BIBLIOTHÈQUE OUVERTE 13H30 À 15H00	21	22	23
24	25 BIBLIOTHÈQUE OUVERTE 13H30 À 15H00	26	27 BIBLIOTHÈQUE OUVERTE 13H30 À 15H00	28	29	30
30						